

PEDT DOUBS BAUMOIS 2018 / 2021



Doubs Baumois
Communauté de communes

612 enfants 0 à 3 ans

1827 enfants 3 à 11 ans

1612 jeunes 11 à 17 ans

961 jeunes 18 à 25 ans

Le cadre réglementaire	3
L'Edito de la Vice-présidente, Laure Thiébaud	4
I. Les informations générales	5
A. LE PERIMETRE TERRITORIAL DU PROJET	6
B. LES COMPETENCES DE LA CCDB	7
C. LES COORDINATEURS DU PEdT.....	8
D. LE PERIMETRE D'AGES DU PEdT	8
E. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE.....	9
F. LE PERIMETRE TEMPOREL DU PEdT	9
II. Les éléments du diagnostic du PEdT	10
A. LE PUBLIC CONCERNE SUR LE TERRITOIRE.....	10
B. LE TRANSPORT MERIDIEN	11
C. LES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....	12
D. LES MODES DE GESTION DES SERVICES	17
E. LE LIEN AVEC LES PROJETS D'ECOLE.....	17
F. LES DISPOSITIFS EXISTANTS	17
G. LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE	18
H. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	19
I. LA TARIFICATION	22
J. L'EVALUATION DU PEdT	26
III. Les instances de concertation autour du PEdT.....	30
A. LE PILOTAGE DU PROJET	30
B. LES AUTRES INSTANCES	31
C. LE CALENDRIER D'ELABORATION DU PEdT 2018-2021.....	31
IV. Les intentions politiques et les objectifs du projet de la Communauté de Communes Doubs Baumois.....	32
A. LES ORIENTATIONS POLITIQUES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....	32
B. LES OBJECTIFS DU PEdT ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE TEMPS...	33
C. LE PLAN MERCREDI.....	38
V. L'organisation et la mise en œuvre de la coordination.....	39
A. L'ORGANISATION DE LA CCDB.....	39
B. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DES SERVICES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE ENFANCE ET JEUNESSE.....	39
C. LES ACTIONS DE LA COORDINATION	39
D. LES PERSPECTIVES ENGAGEES.....	40
VI. Approbation du PEdT Doubs Baumois.....	42
Annexe 1 - La liste des communes de la CCDB.....	43
Annexe 2 - L'organisation du temps scolaire	44
Annexe 3 - Les effectifs scolaires	45
Annexe 4 - Les Relais petite enfance (RPE).....	46
Annexe 5 - Les Ressources du territoire.....	47
Annexe 6 - L'organigramme des services de la CCDB au 01/01/19.....	51
Annexe 7 - Le travail des instances de pilotage.....	52

Le cadre réglementaire

La réforme des rythmes scolaires généralisée à la rentrée scolaire 2014 dans les écoles a pour objectif d'organiser et de mieux articuler les différents temps d'apprentissage de l'enfant, temps scolaire et temps périscolaire, afin de permettre aux enfants de mieux apprendre pour mieux réussir leur scolarité.

Les schémas d'organisation du temps scolaire ont été définis conformément au décret du 24 janvier 2013 publié au Journal officiel le 26 janvier 2013 pour une période de 3 années.

Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 et article D 521-12 du code de l'éducation l'intérêt de l'enfant :

*Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative entre d'une part les projets des écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire***

Le PEDT doit ainsi garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école. Il contribue également à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire. Il favorise enfin la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Depuis la rentrée 2017, de nouvelles dispositions dérogatoires au cadre général de 4,5 jours de classe par semaine (décret 2017-1108 du 27 juin 2017) autorisent une répartition des 24 heures d'enseignement sur 4 jours, sachant que toute adaptation de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un consensus local.

Un programme d'activités dites "périscolaires" complète les enseignements dispensés dans la classe. Il est proposé aux écoles maternelles et élémentaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le projet éducatif territorial permet aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il est toutefois obligatoire dans le cadre d'une demande de dérogation (organisation scolaire ou périscolaire).

Un fond de soutien permet d'accompagner l'organisation par les communes ou les intercommunalités d'activités périscolaires et de garantir ainsi la prise en charge de tous les enfants dans le cadre du PEDT.

À la rentrée scolaire 2018, une "nouvelle génération" de projets éducatifs territoriaux, labellisés "plan mercredi", permettra aux communes et intercommunalités de proposer aux enfants de leurs écoles une offre périscolaire éducative les mercredis.

L'Edito de la Vice-présidente, Laure Thiébaud

Depuis la création des services, les différentes collectivités se sont inscrites dans une démarche mettant l'éducation au cœur de leurs priorités.

L'éducation est devenue une politique publique à part entière, intégrant de fait un travail partenarial aux côtés de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et des acteurs associatifs, construisant une politique de coéducation sur le territoire.



La Communauté de communes Doubs Baumois a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser tous les acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Le projet est conduit dans le but d'apporter une continuité aux actions éducatives sur le territoire.

Il forme le socle sur lequel la Communauté de communes peut s'appuyer et il témoigne d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements.

Il sert à mettre en lien les dispositifs et actions éducatives existants.

Il vise à une mise en cohérence afin de fédérer les acteurs et rendre lisible les différentes actions existantes.

La politique éducative conduite à l'échelle de la Communauté de communes s'attache à mettre en adéquation l'action de l'ensemble des Co éducateurs (enseignants, parents, animateurs, éducateurs, intervenants associatifs,...) de la petite enfance à la jeunesse, à mettre en place un travail de construction en confiance, une méthodologie commune et des échanges.

Il faut que les uns et les autres, sans renoncer à leur identité, octroient à ceux d'en face la légitimité. Coordonner n'est pas additionner. Le partenariat doit s'inscrire dans le temps, il faut pouvoir observer, ajuster. Chaque intervention doit faire émerger et respecter les règles qui rendent possible le **vivre ensemble**, elle doit valoriser le sujet et chercher avec lui des points d'appui pour lui permettre de se dépasser.

L'enjeu est de développer une offre plus équitable, des accueils de qualité, un accès au plus grand nombre, une articulation des temps et d'afficher une volonté politique qui dépasse la logique des dispositifs pour introduire la question de l'opportunité et de la pertinence de chaque action éducative.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Thiébaud'.

A. LE PERIMETRE TERRITORIAL DU PROJET

1. Nom du porteur du projet 2018-2021 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS

2. Nom des différentes communes concernées par le projet :

Communes avec écoles	Communes sans écoles
Aïssey, Passavant, Saint-Juan	Adam-lès-Passavant
Autechaux	Luxiol, Rillans, Vergranne, Verne, Voillans
Baume-les-Dames (siège)	Bretigney-Notre-Dame, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Silley-Bléfond
Champlive, Dammartin-les-Templiers, Glamondans	
Osse	
Guillon-les-Bains, Lomont-sur-Crête, Pont-les-Moulins, Villers-Saint-Martin	Cusance, Montivernage
	Côtebrune enfants scolarisés à Gonsans
La Tour-de-Sçay	Battenans-les-Mines, Blarians Cendrey, Corcelle-Mieslot, Flagey-Rigney, Germondans, La Bretenière, Ollans, Rigney, Rignosot, Rougemontot
Laissey-Deluz	
Moncey	Thurey-le-Mont, Valleroy
Pouligney-Lusans	Châtillon-Guyotte
Roulans	Ougney-Douvot, Val-de-Roulans, Vennans
Saint-Hilaire	Breconchaux, Le Puy, L'Écouvotte, Séchin, Villers-Grélot

3. Nom des communes hors de la CCDB cosignataire dans le cadre d'un RPI :

Communes avec écoles	Communes sans écoles
Deluz-Laissey	
Syndicat de la Combe Fleurie (Gonsans)	Côtebrune
Crosey-le-Grand	Lomont-sur-Crête

4. Communes situées en zone prioritaire :

DSU Cible	DSR Cible	Contrat de ville	DSR Bourg Centre
	Adam-lès-Passavant, Aïssey, Battenans-les-Mines, Breconchaux, Côtebrune, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Hyèvre-Magny, Le Puy, L'Écouvotte, Moncey, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Rillans, Sainte-Hilaire, Saint-Juan, Séchin, Val-de-Roulans, Valleroy, Vennans, Verne, Villers-Grélot		Baume-les-Dames, Roulans

B. LES COMPETENCES DE LA CCDB

La Communauté de Communes Doubs Baumoises exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1. Les compétences obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
- 2. Développement économique**
- 3. Accueil des gens du voyage**
- 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

2. Les compétences optionnelles

- 5. Protection et mise en valeur de l'environnement**
- 6. Politique du logement et du cadre de vie**
- 7. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**
 - 25 écoles élémentaires et maternelles, 1677 élèves

3. Les compétences facultatives

- 8. Les actions en faveur du développement des réseaux de télécommunications à haut débit et à très haut débit (THD) sont reconnues d'intérêt communautaire**

9. Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

10. Petite enfance, enfance, jeunesse :

Construction, création, gestion et animation des structures d'accueil, des services et des équipements relevant des secteurs petite enfance et enfance jeunesse dont les services périscolaire, extrascolaire et de restauration scolaire.

- 193 assistantes maternelles
- 3 animatrices de relais petite enfance (RAM), 2 ETP
- 3 crèches, 1 crèche privée, 52 places
- 1 Maison des Assistantes Maternelles, 7 agréments
- 10 accueils périscolaires et restauration scolaire
- 2 collèges, 936 élèves
- 1 lycée professionnel, 229 élèves
- 1 ETP actions jeunes
- 2 ETP coordination petite enfance, enfance, jeunesse

11. Distribution publique d'électricité

12. Contingent Service d'Incendie et de Secours

13. Soutien à la valorisation du petit patrimoine ancien

C. LES COORDINATEURS DU PEdT

ELUE PILOTE	
Nom Prénom	THIEBAUT Laure
Fonction	Vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse
Adresse postale	12 Esplanade du Breuil - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 75 90
Adresse électronique	laure.thiebaut@baumelesdames.org

La coordination du PEdT figure dans les missions des coordinatrices petite enfance, enfance, jeunesse de la CCDB :

TECHNICIENNES COORDINATRICES	
Coordinateur 1	
Nom Prénom	FAIVRE Sophie
Fonction	Responsable du pôle petite enfance, enfance, jeunesse
Employeur	Communauté de commune Doubs Baumois
Adresse postale	12 Esplanade du Breuil - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 75 90
Adresse électronique	sfaivre@doubsbaumois.org
ETP	1
Coordinateur 2	
Nom Prénom	CHABOD Ingrid
Fonction	Coordinatrice enfance, jeunesse
Employeur	Communauté de commune Doubs Baumois
Adresse postale	12 Esplanade du Breuil - 25110 Baume les Dames
Téléphone	03 81 84 75 90
Adresse électronique	ichabod@doubsbaumois.org
ETP	1

Ces deux postes bénéficient d'un financement de la CAF au titre du CEJ pour une quotité de travail de 1.4 ETP.

D. LE PERIMETRE D'AGES DU PEdT

La volonté de la CCDB est de proposer une offre de services adaptés aux enfants et aux jeunes de 0 à 30 ans.

	0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans	17/30 ans
RAM	✓	✓				
Accueil collectifs petite enfance	✓	✓				
Périscolaire		✓	✓			
Restauration scolaire		✓	✓			
Accueil périscolaire mercredi		✓	✓			
Accueil de loisirs extrascolaire vacances, séjours de vacances		✓	✓	✓		
Actions jeunes (CTJ)				✓	✓	
Point Information Jeunesse						Projet 2019

E. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Un questionnaire a été diffusé en octobre 2017 auprès des familles, des enseignants et des professionnels de l'animation sur tout le territoire de la CCDB.

Les résultats obtenus étant favorables à un retour à la semaine de 4 jours, la CCDB a déposé une demande de modification de l'organisation scolaire.

Après consultation de la collectivité compétente en matière de transports scolaires et suite à l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, le schéma hebdomadaire pour la rentrée scolaire 2018 a été arrêté le 14 mars 2018 et le 29 juin 2018.

L'organisation de la semaine scolaire à 4 jours est identique sur l'ensemble du territoire (cf [annexe 2 - Organisation du temps scolaire](#))

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est soumis aux contraintes d'organisation du service de restauration scolaire et des transports scolaires. Le PEdT devra tenir compte de ces contraintes pour offrir une prise en charge adaptée à l'enfant.

F. LE PERIMETRE TEMPOREL DU PEdT

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

Le périmètre temporel des accueils de loisirs :

- périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école. Il inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.
- extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.

L'objectif des PEdT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

Notre PEdT concerne en 2018 l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, du temps périscolaire du mercredi et du temps extrascolaire des vacances.



II. Les éléments du diagnostic du PEDT

A. LE PUBLIC CONCERNE SUR LE TERRITOIRE

1. Les enfants recensés sur le territoire

		0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	Total
INSEE 2015	Nombre d'enfants recensés sur le territoire	571	629	1150	937	634	929	783	5633 35% population CCDB

2. Les établissements scolaires du territoire

En 2018	Ecole maternelle 3-6 ans (cf annexe 3)	Ecole élémentaire 6-11 ans (cf annexe 3)	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11 ans (cf annexe 3)	Collège	Lycée
Nombre d'établissements scolaires	6	8	8	2	1
Nombre de classes	12	22	37	36	15
Nombre de classes ULIS (unités localisées pour inclusion scolaire)		2		Elèves en inclusion dans les classes	
Effectifs scolaires 2018-2019	624	1019		936	229

- Les établissements du premier degré

Cf [annexe 3 - Effectifs scolaires](#)

- Les établissements du second degré

Etablissement (mis à jour le 5/11/2018)	Localisation	Classes	Elèves	Demi-pensionnaires	Internes
Collège Aigremont	Roulans	17	442	420	0
Collège René Cassin	Baume les Dames	19	494	407	0
LP Jouffroy d'Abbans	Baume les Dames	15	229	120	78

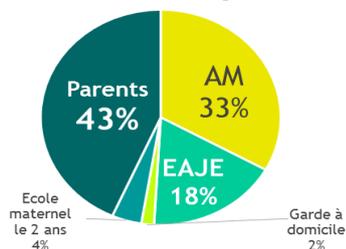
B. LE TRANSPORT MERIDIEN

CIRCUITS	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Total enfants transportés
Ecoles Baume les Dames					
BOIS CARRE	53	2	0	2	57
<i>primaire</i>	<i>35</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	
<i>maternelle</i>	<i>18</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	
FOURBANNE - GROSBOIS	18	2	4	0	24
<i>primaire</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	
<i>maternelle</i>	<i>8</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	
FONTENOTTE	3	/	2	1	6
<i>primaire</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	
<i>maternelle</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
HYEVRE MAGNY	4	/	3	1	8
<i>primaire</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	
<i>maternelle</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
SILLEY BLEFOND	14	/	/	/	14
<i>primaire</i>	<i>12</i>				
<i>maternelle</i>	<i>2</i>				
ESNANS primaire	5	/	/	/	5
Ecoles Autechaux					
LUXIOL - VERNE - RILLANS	18	4	4	6	32
<i>primaire</i>	<i>12</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	
<i>maternelle</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	
VOILLANS - VERGRANNE	6	/	/	2	8
<i>primaire</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	
<i>maternelle</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
RPI Aissey/Passavant/St-Juan					
AISSEY primaire	3	3	3	3	12
PASSAVANT maternelle	11	/	1	3	15
SAINT JUAN primaire	5	1	/	3	9
Ecoles de Roulans					
VENNANS - VAL DE ROULANS	20	9	5	7	41
<i>primaire</i>	<i>11</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	
<i>maternelle</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	
OUGNEY DOUVOT	7	/	6	1	14
<i>primaire</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	
<i>maternelle</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	
Ecoles de Laissey/Deluz					
LAISSÉY - DELUZ	10	1	/	/	11
Ecole de Pouligney					
POULIGNEY - LUSANS	3	/	2	/	5
<i>primaire</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
<i>maternelle</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
Ecole de Saint-Hilaire					
SAINT HILAIRE - SECHIN	17	8	4	1	30
<i>primaire</i>	<i>9</i>	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	
<i>maternelle</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
SAINT HILAIRE - LE PUY / VILLERS	3	2	6	0	11
<i>primaire</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	
<i>maternelle</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	
Ecole intercommunale					
CHAMPLIVE primaire	3	1	3	2	9
DAMMARTIN maternelle	5	4	3	1	13
GLAMONDANS primaire	6	2	1	/	9
16 circuits					332

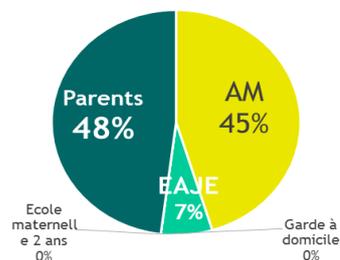
C. LES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

1. La petite enfance

Données Nationales
Choix des modes de gardes



Données CCDB



• Les Relais petite enfance

MISSIONS	3 secteurs - cf annexe 4 - Les Relais petite enfance		
BAUME LES DAMES	A l'écoute de chacun, en toute impartialité et neutralité, le RPE est un lieu de rencontre permettant de faciliter le quotidien des parents ou des futurs parents, des enfants et des assistants maternels.		
ROULANS/OSSE			
LA TOUR DE SCAY			
RESSOURCES HUMAINES	BAUME LES DAMES	ROULANS/OSSE	LA TOUR DE SCAY
Animatrice	1 ETP	0.7 ETP	0.4 ETP

Nombre d'assistantes maternelles par commune

RPE BAUME LES DAMES	2017	2018	RPE ROULANS/OSSE	2017	2018	RPE TOUR DE SCAY	2017	2018	Total CCDB	2017	2018
Baume-les-Dames	66	50	Roulans	20	18	Moncey	7	8	93	76	
Villers-Saint-Martin	7	5	Bouclans	12		Rigney	6	5	25	10	
Autechaux	6	6	Pouligney-Lusans	12	14	La Tour de Scay	5	4	23	24	
Pont-les-Moulins	4	3	Laissey	7	7	Valleroy.	3	3	14	13	
Grosbois	4	4	Vennans	4	6	Battenans-les-Mines	2	2	10	12	
Aïssey	4	4	Champlive	3	4	Cendrey	2	2	9	10	
Voillans	3	3	Glamondans	3	4	Corcelles-Mieslot	2	2	8	9	
Luxiol	3	2	L'Écouvotte	2	2	Thurey-le-Mont	2	2	7	6	
Verne	2	2	Osse	2	5	Blarians	1	1	5	8	
Passavant	2	2	Saint-Hilaire	2	2	Flagey-Rigney	1	1	5	5	
Hyèvre-Paroisse	2	2	Vauchamps	2		Rignosot	1	0	5	2	
Côtebrune	2	2	Chatillon-Guyotte	1	1	Rougemontot	1	2	4	5	
Vergranne	1	1	Dammartin-les-Templiers	1	1	Germondans	0	0	2	2	
Saint-Juan	1	1	Séchin	1	1	La Bretenière	0	0	2	2	
Lomont-sur-Crête	1	1	Val-de-Roulans	1	1	Ollans	0	0	2	2	
Guillon-les-Bains	1	0	Villers-Grelot	1	1				2	1	
Fourbanne	1	1	Bréconchaux	0	2				1	3	
Bretigney-Notre-Dame	1	1	Le Puy	0	0				1	1	
Silley-Bléfond	0	0	Ougney-Douvot	0	1				0	1	
Montivernage	0	0							0	0	
Hyèvre-Magny	0	0							0	0	
Fontenotte	0	0							0	0	
Esnans	0	0							0	0	
Cusance	0	0							0	0	
Adam-les-Passavant	0	0							0	0	
Rillans		1								1	
Total	111	91		74	70		33	32	218	193	

- Les Etablissements d'accueil du jeune enfant



FONCTIONNEMENT	LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI						Semaine fermeture
AUTECHAUX	7h00	12h00	12h00	14h00	14h00	18h30	1 semaine vacances avril, 1 semaine vacances décembre, 3 semaines en été,
BAUME LES DAMES	7h00	12h00	12h00	14h00	14h00	19h00	1 semaine vacances avril, 1 semaine vacances décembre, 3 semaines en été,
LAISSEY	7h30	12h00	12h00	14h00	14h00	18h30	1 semaine vacances avril, 1 semaine vacances décembre, 4 semaines en été,

FREQUENTATION	Capacité d'accueil	Enfant s inscrits	Lundi	Mardi	Mercred i	Jeudi	Vendred i
AUTECHAUX	10 places régulières + 1 place occasionnelle + 1 place fluctuante	19	10 rég. +1 occ.	10 rég. +1 occ.	8 rég.	10 rég. +1 occ.	10 rég. +1 occ.
BAUME LES DAMES	24 + 2 places d'urgence	53	24 contrats	24 contrats	22 contrats	24 contrats	24 contrats
LAISSEY	8 places régulières + 1 place occasionnelle + 1 place d'urgence	18	8 rég. 1 occ.	8 rég. 1 occ.	8 rég. 1 occ.	8 rég. 1 occ.	8 rég. 1 occ.

RESSOURCES HUMAINES	Educatrice de jeunes enfants	infirmière	Auxiliaire de puériculture	CAP petite enfance	Agent d'entretien
AUTECHAUX	1			3	1
BAUME LES DAMES	2	1	1	3	1
LAISSEY		1		1	1

2. L'enfance



- **Le Péricolaire / la restauration scolaire**

FONCTIONNEMENT	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI						Restauration scolaire		Mercredi	
	7h30	8h50			16h45	18h45	12h00	13h55		
AÏSSEY	7h30	8h50			16h45	18h45	12h00	13h55		
AUTECHAUX	7h00	8h30			16h30	18h30	12h00	14h00	7h00	18h30
BAUME LES DAMES	7h00	8h30	11h30	12h15	16h20	19h00	11h30	13h20	7h00	18h30
LAISSSEY	7h30	8h45			16h45	18h30	11h45	13h45	1 mercredi/2 13h30-17h00	
LA TOUR DE SCAY	7h15	8h30			16h00	18h30	12h00	13h30	7h30	18h30
MONCEY	7h00	8h30			16h00	18h30	12h00	13h30	7h00	18h30
OSSE	7h30	8h30			16h15	18h30	12h00	13h45	7h30	18h30
POULIGNEY-LUSANS	7h30	8h45			16h15	18h30	12h00	13h30		
ROULANS	7h30	8h30			16h15	18h30	11h45	13h30	7h30	18h30
SAINT-HILAIRE	7h00	8h30			16h00	19h00	12h00	13h30	7h00	19h00

FREQUENTATION	Matin	Midi	Soir	Restauration scolaire		Mercredi		
	Effectifs maximum accueillis			Effectifs maximum accueillis	Capacité maximale d'accueil	Matin	Midi	A-M
AÏSSEY	10		15	29 / 1 service	131			
AUTECHAUX	12		22	64 / 1 service	144	15	12	10
BAUME LES DAMES	40	26	85	200 / 2 services	200	49	43	41
LAISSSEY/DELUZ	10		9	39 / 1 service	170			10
LA TOUR DE SCAY	19		32	92 / 2 services	108	19	18	18
MONCEY	16		34	47 / 1 ou 2 services	53	18	18	18
OSSE	12		23	65 / 1 service	82	19	21	21
POULIGNEY-LUSANS	26		34	53 / 1 service	65 (58 max)			
ROULANS	32		65	116 / 2 services	124	43	29	36
SAINT-HILAIRE	15		25	45 / 1 service	90	10	10	10
TOTAL	192	26	344	750	1102	154	133	146

RESSOURCES HUMAINES	Directeurs				Animateurs			Agents de service/entretien
	BPJEPS	BAFD	BAFA	Autres	BAFA	BAFA stagiaire	Non diplômé	
AÏSSEY		1			1			1
AUTECHAUX	1	1	1	0	5	0	1	2
BAUME LES DAMES	1	1 adj			11	4	4	2
LAISSSEY				1 DEES	2 (stag BAFD)			1
LA TOUR DE SCAY	1	1 adj			3	1	3	1 (stag BAFA)
MONCEY		1			2			1
OSSE				1 licence pro interv soc.	1		1	1 (BAFA)
POULIGNEY-LUSANS	1				1		2	1 (BAFA)
ROULANS				1DUT CS	7		1	1
SAINT-HILAIRE		1			4			

- L'extrascolaire vacances



FONCTIONNEMENT FREQUENTATION	Horaires		Capacité d'accueil	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre
AÏSSEY								
AUTECHAUX	8h00	18h00	64	1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.	4 ^{ème} sem.	1 ^{ère} sem.
BAUME LES DAMES	7h30	18h30	52	2 sem.	2 sem	4 sem.		2 sem
BLD Août	9h00	18h00					4 sem.	
LAISSEY	8h30	17h30		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.	4 ^{ème} sem.	1 ^{ère} sem.
LA TOUR DE SCAY	7h30	18h00		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.		1 ^{ère} sem.
MONCEY	7h00	18h30		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.		
OSSE	7h30	18h30		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.	4 ^{ème} sem.	1 ^{ère} sem.
POULIGNEY-LUSANS	8h30	17h30		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.	4 ^{ème} sem.	1 ^{ère} sem.
ROULANS	8h00	18h00		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.	2 dernières sem.	1 ^{ère} sem.
SAINT-HILAIRE	7h00	19h00		1 ^{ère} sem.	1 ^{ère} sem.	3 1 ^{ères} sem.		2 ^{ème} sem.

FREQUENTATION	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre
AUTECHAUX	25	25	40	25	25
BAUME LES DAMES	32	36	34		38
BLD Août					
LAISSEY	19	18	24	17	18
LA TOUR DE SCAY	30	34	30		20
MONCEY	15	17	21		
OSSE	38	35	36	32	37
POULIGNEY-LUSANS	26	24	46	17	32
ROULANS	41	49	62	53	42
SAINT-HILAIRE	12	14	25		16
TOTAL	238	252	318	144	228

RESSOURCES HUMAINES	Directeurs				Animateurs			Agents de service	Agents d'entretien
	BPJEPS	BAFD	BAFA	Autres	BAFA	BAFA stagiaire	Non diplômé		
AUTECHAUX		1			4				
BAUME LES DAMES		1			3	1		1	1
LAISSEY				1 DEES	2				
LA TOUR DE SCAY	1	1 adj			2				
MONCEY		1			2				
OSSE				1 licence pro interv. Soc.	1	1			
POULIGNEY-LUSANS		1			1	1			
ROULANS		1			2 à 6				
SAINT-HILAIRE		2		1 BPJEPS stag	4		1	1	1

3. La jeunesse



ACCUEILS JEUNES	Soirées	Février	Juillet
AUTECHAUX	1 vendredi soir /mois 19h30-22h30	1 camp ski - 5 jours	1 camp - 6 jours
SAINT-HILAIRE	2 vendredi soir /mois 19h00-22h00		

SECTEUR JEUNES	Temps scolaire	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre
Animateur CTJ						
Interventions dans les établissements	2x/sem. Au collège de Roulans					
Soirées/Mercredi/week-end	1 soirée / mois 19h à 24h 1 mercredi /mois 3 week-end / an Actions d'autofinancement					
Activités extrascolaire		1 séjour ski 5 ou 6 jours + 1 sem. activité à la carte	1 séjour découverte d'une région 6 jours + 1 sem. activité à la carte	1 séjour activités sportives de plein air + 3 sem. activité à la carte	dernière sem. activités à la carte + 1 soirée	2 sem. activités à la carte

FREQUENTATION	Temps scolaire	Soirée	Février	Avril	Juillet	Août	Octobre
AUTECHAUX		20	24		24		
SAINT-HILAIRE		24					
CTJ ROULANS	300 (différents sur toute l'année)	45	60	43	80		82

RESSOURCES HUMAINES	Directeur		Animateurs		
	BPJEPS	DEES	BAFA	BAFA stagiaire	Non diplômé
CTJ ROULANS	1		2	1	1

D. LES MODES DE GESTION DES SERVICES

Le Pôle PEEJ gère les structures en régie et accompagne les structures gérées par des prestataires.

Relais Petite enfance	Gestionnaire	Mode de gestion	Durée de la convention
Relais PE - Baume les Dames	CCDB	Régie directe	
Relais PE - La Tour de Scay	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2018 au 31/12/2021
Relais PE - Osse/Roulans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	28/12/2016 au 31/12/2019
EAJE			
Microcrèche - Autechoux	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2018 au 31/12/2018 01/01/2019 au 31/12/2022
Multiaccueil - Baume les Dames	Familles Rurales	Délégation de service public	01/03/2014 au 31/02/2020
Multiaccueil - Laissey/Deluz	CCDB	Régie directe	
Accueils de loisirs			
Aïssey	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2018 au 31/12/2021
Autechoux	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2016 au 31/12/2018 01/01/2019 au 31/12/2022
Baume les Dames	CCDB	Régie directe	Régie directe CCDB
Baume les Dames été	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2019 au 31/12/2022
Laissey	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/09/2016 au 31/12/2018 01/01/2019 au 31/12/2022
La Tour de Scay	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/07/2016 au 31/12/2019
Moncey	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/12/2016 au 31/12/2019
Osse	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/09/2016 au 31/12/2019
Poulligny-Lusans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2016 au 31/12/2019
Roulans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/09/2016 au 31/08/2020
Saint-Hilaire	Familles Rurales	Convention pluriannuelle d'objectifs	01/01/2016 au 31/12/2019
Actions jeunes			
Secteur Roulans	Francas	Convention pluriannuelle d'objectifs	28/12/2016 au 31/12/2019

E. LE LIEN AVEC LES PROJETS D'ECOLE

Malgré un engagement des acteurs locaux au moment de l'élaboration des précédents PEDT, l'articulation entre les PEDT, les projets d'école et les projets pédagogiques n'a pas été toujours possible. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été complexe, elle a cependant permis d'amorcer et de développer une collaboration entre les différents partenaires éducatifs.

F. LES DISPOSITIFS EXISTANTS

	Existant en 2018		En projet sur 2018-2021		Remarque éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	✓				Poursuite des engagements
Convention Territoriale Globale (CTG)		✓	✓		Mise en œuvre en 2019
Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)		✓	✓		A l'étude
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.)		✓	✓		A l'étude
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPDP)		✓	✓		A l'étude
Contrat Territorial Jeunesse	✓				Développement du dispositif sur l'ensemble du territoire

G. LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Doubs Baumois est située dans la Vallée du Doubs entre les zones urbaines de Besançon et Montbéliard.

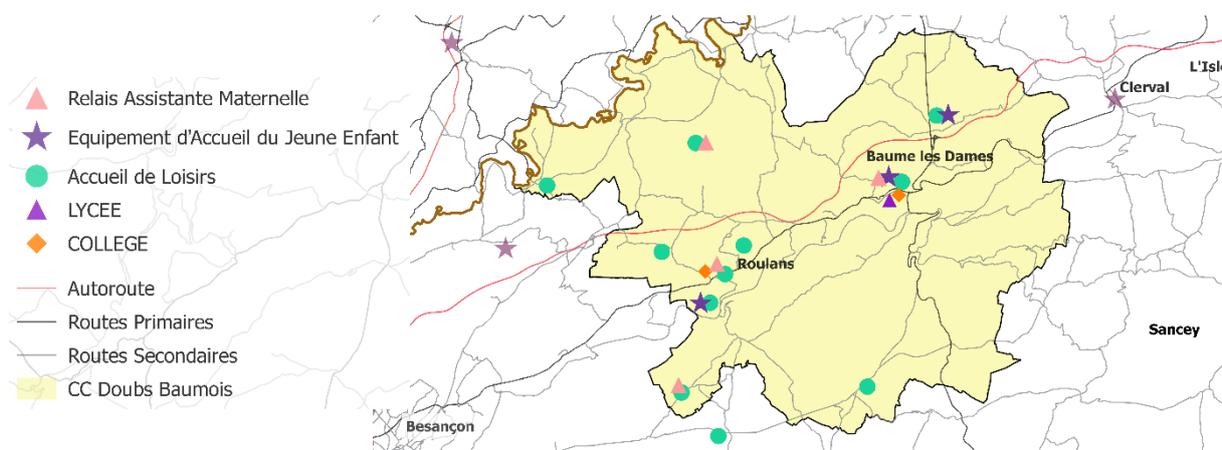
Les aires urbaines franc-comtoises couvrent aujourd'hui 46% du territoire régional (dans la moyenne nationale) mais ne représentent que 63% de la population régionale. L'organisation territoriale franc-comtoise est caractérisée par une armature urbaine riche en petits et moyens pôles mais restant assez éloignés les uns des autres.

La concentration grandissante de l'emploi dans les grands pôles urbains et la croissance diffuse de la population sur le territoire engendrent un allongement des distances domicile-travail.

La situation géographique de la Communauté de communes Doubs Baumois s'inscrit dans cette configuration. Le marché de l'emploi étant complexe, les foyers trouvent, sur ce territoire, une localisation idéale à la croisée des chemins entre les zones urbaines de Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Vesoul ainsi que la Suisse.

Le territoire Doubs Baumois propose également de nombreux atouts avec la présence et l'accessibilité de services sociaux, administratifs, médicaux, culturels, sportifs. Le développement économique local et l'offre de services diversifiée sont des facteurs d'attractivité pour les familles.

La mobilité professionnelle des parents implique un besoin de services petite enfance, enfance, jeunesse de plus en plus conséquent.



Concernant la scolarité, les jeunes peuvent la poursuivre localement jusqu'au collège. Pour continuer leur cursus de formation, les jeunes lycéens et étudiants devront se rendre sur des agglomérations plus importantes en fonction de leur choix d'orientation. Cependant, les élèves souhaitant se diriger vers les métiers du tertiaire, de l'industrie ou du service bénéficient d'un établissement local, le Lycée Professionnel Jouffroy d'Abbans à Baume les Dames.

Afin de rester attractif et de pouvoir répondre aux besoins des familles, l'adaptation de ces équipements nécessite une attention particulière face à la demande croissante en matière d'accueil collectifs.

L'éloignement des lieux de scolarisation et les contraintes de déplacement impliquent pour beaucoup l'utilisation de transports collectifs, une inscription en internat ou pour les plus âgés la location d'un lieu de résidence sur place. Beaucoup de jeunes sont absents pendant les périodes scolaires, ils reviennent principalement pendant les week-end et les vacances scolaires.

L'ensemble de ces paramètres impacte la fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires qui sont proposées localement par les associations sportives, artistiques et culturelles.

H. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

1. Les structures sportives

Nature de la structure	Implantation
Gymnase Bernard Laroche: Salle Multisport avec terrain de handball niveau régional, une structure artificielle d'escalade (SAE) de niveau régional, une salle de danse	BAUME LES DAMES
Gymnase de l'Europe: Salle Multisport : handball, Basket, Badminton, Tennis, Volley-ball, Foot, salle de convivialité pour 19 personnes, tribunes 296 personnes	
Stade Gaston Raguin : 1 terrain de football en herbe classé en niveau 3, 1 terrain de football synthétique classé en niveau 4, 1 terrain de rugby en herbe, 1 terrain annexe en herbe équipé pour le football et le rugby, 2 courts de tennis, 1 anneau d'athlétisme 1 piste de saut en longueur, 1 terrain de boules lyonnaises constitué de 6 jeux	
Groupe scolaire des Terreaux : 1 salle de lutte d'environ 181 m ² avec deux vestiaires douches, 1 salle d'arts martiaux / Dojo d'environ 168 m ² avec deux vestiaires douches, 1 salle de tennis de table d'environ 168 m ² avec deux vestiaires douches	
Zone de loisirs : 1 terrain multisports avec deux buts de handball et deux panneaux de basket, 1 piste de BMX, 1 skate parc, 1 terrain de pétanque d'environ 3 000m ² dont de 6 terrains de compétitions, Aire de jeux multi activités	
Piscine intercommunale : 1 grand bassin (de compétition) de 25 m x 12.50m (profondeur 1.40m à 2.20m), 1 bassin familial de 12.50m x 10m (profondeur 0.60m à 1.10m), 1 pataugeoire	
Sites d'escalade : Un peu plus de 400 voies praticables, réparties sur 6 sites : Rocher de Sous Buen (130 voies de niveau 4 à 8), Fente de Babre (25 voies mixtes de niveau AO à A1 et niveau 4 à 7b+), Roche de Beaumerousse (61 voies de niveau 4a à 8), Rocher de Lonot (16 voies de niveau 5b à 7a), Rocher du Quint (170 longueurs de niveau 5a à 9), Falaise de Joland (13 voies de niveau 6b à 9).	
Base nautique : Elle permet la pratique des activités de motonautisme sur le Doubs.	
Aire d'accueil de plein air : Sur le site du camping une halle dédiée aux activités de plein air. Ce bâtiment permet d'accueillir les utilisateurs des sites d'escalade, de canoë, aux randonneurs de l' <i>Eurovéloroute 6</i> et des sentiers de randonnées pédestre et cycliste.	
Gîte de groupe : Cet équipement accueille les sportifs pour une ou plusieurs nuitées Il est constitué de 5 modules et deux dortoirs pour un total de 32 couchages.	
Terrain de football	
Plateau sportif	GLAMONDANS
Circuit de Randonnée « Guillon-Les-Bains-Cusance »	GUILLON LES BAINS
Terrain de football	HYEVRE PAROISSE
Terrain de football	LAISSEY
Complexe sportif Place Boillot	
Falaises de Laissey	LA TOUR DE SCAY
Aire de loisirs : petit terrain de foot, terrain de basket, petite boucle sportive	
Terrain de jeux	OSSE
Terrain de football	PASSAVANT
Circuit de randonnée « La Vallée du Cusancin »	PONT LES MOULINS
Terrain de football	POULIGNEY LUSANS
Terrain de tennis	
Piste de motocross	
Terrain de pétanque	
Cour de tennis	RIGNEY
Stade du Clos Garin	ROULANS
Cours de tennis municipaux	
Plateau EPS/Multisport/city-stades	
Terrain de pétanque	
Salle du 1^{er} étage de la Mairie	
Ecuries des Trouillets	

Pêche : Classé en 1ère catégorie, le Cusancin (truites Fario et les ombres, un parcours de pêche sur de 12km). La pêche est possible dans la rivière de 2ème catégorie du Doubs	BAUME LES DAMES Vallée du Cusancin
Sentiers de randonnées pédestres : 17 boucles représentant environ 250 km de sentiers balisés, GR 59 « du Ballon d'Alsace à Lons-Le-Saunier ».	Territoire du Pays Baumois
Sentiers de randonnées VTT : 5 circuits au départ de Baume-les-Dames de difficulté variable représentent environ 100 km de sentiers balisés.	Vallée du Doubs et du Cusancin
Circuits de cyclotourisme : Découverte de la vallée du Doubs depuis l'EuroVeloroute6 sur les anciens chemins de halage.	Vallée du Doubs
34 Associations sportives	Cf annexe 5

2. Les équipements culturels - Cf **annexe 5**

Nature de la structure	Implantation
Équipement culturel intercommunal : Centre d'Affaires et de Rencontres : Hall 142m2, salle 20 personnes, salle 120 personnes, salle 400 personnes, tribune 204 sièges, Cuisines 80m2	BAUME LES DAMES
Médiathèque	
Cinéma communal : Géré par une équipe de bénévoles animés par la volonté de faire vivre le septième art dans notre commune. Plusieurs séances sont proposées chaque semaine, du vendredi au mardi. L'équipe projette également des séances pour les scolaires et des séances pendant les vacances.	
Espace culturel : deux salles avec cuisine	ROULANS

3. Les équipements sociaux et de santé*

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Hôpital Local : secteur sanitaire : médecine polyvalente, de soins et de réadaptation, secteur médico-social, service d'hébergement pour personnes dépendantes et hébergement temporaire, planning familial	1	BAUME LES DAMES
Centre médico-social	1	
Centre de distribution alimentaire	1	
Abri de nuit	1	
Espace Séniors : réseau gérontologique et CLIC	1	
Résidence Vallée Médicale : Résidence dédiée à l'accueil des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou autres troubles apparentés	1	
ADAPEi	1	
ADMR	1	
TADOU , transport à la demande	1	
Centre de Guidance	1	
Centres Médicaux	2	
Kinésithérapeutes	12	
Infirmiers	8	
Ostéopathe	2	
Pédicures Podologues	2	
Sage-femme		
Opticien	2	
Orthophoniste	4	
Laboratoire de radiologie	1	
Laboratoire d'analyses de biologie médicale	1	
AST 25 médecine du travail	1	

*Liste à compléter suite au diagnostic de territoire

4. La Mission locale sur le secteur de Baume les Dames :

C'est un espace d'intervention au service **des jeunes de 16 à 25 ans**.

Les conseillers abordent avec les jeunes les questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, la santé...

Chaque jeune accueilli, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

5. Les administrations*

Nature de la structure	Nombre	Implantation	
Communauté de Communes Doubs Baumois	1	12 Esplanade du Breuil à Baume les Dames	
Mairie	58	Mairie - 3 Place de la République à Baume les Dames	
Centre Communal d'Action Sociale	1		
Conciliateur	Permanences		
FNATH	Permanences		
CIDFF	Permanences		
Gendarmerie Nationale	1	1 Promenade du Breuil à Baume les Dames	
Espace Solidarité Femme	Permanences	Centre Barbier 7 rue Barbier à Baume les Dames	
PMI	1	2 Rue des Frères Greniers à Baume les Dames	
SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Permanences	2 Rue des Frères Greniers à Baume les Dames	
Maison des services au public / Objectif Emploi	1	2 B Place du Général De Gaulle à Baume les Dames	
Office du tourisme	1	1 Place de la République à Baume les Dames	
DEFI	1	Hôtel des services Rue Barbier à Baume les Dames	
AAVI - Aide aux victimes	Permanences		
ADS - Aide Domicile Service	Interventions		
ADAPEI Insertion	Permanences		
ADIL - Logement/info Energie	Permanences		
ATMP - Association tutélaire des majeurs protégés	Permanences		
CPAM	Permanences		
CAF	Permanences		
CAUE - Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'Environnement	Permanences		
FRANCE MUTUALISTE	Permanences		
LA MARELLE	Permanences		
UDAF - Union départementale d'association aux familles	Permanences		
Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) du Doubs Central	1		5 Rue Barbier à Baume les Dames
SICTOM	1		7 Rue Chaille à Baume les Dames
Déchèterie	1		Rue des Bouvreuils à Baume les Dames

*Liste à compléter suite au diagnostic de territoire

I. LA TARIFICATION

Le principe d'égalité des usagers devant le service public, impliquant la recherche d'une gestion unifiée et d'un prix unique, s'applique lors de la constitution d'une intercommunalité. La loi définit l'espace communautaire comme un espace de solidarités. Or, à l'issue d'une extension de communautés, les tarifs et les modes de gestion d'un même service public sont souvent très variables du fait des choix retenus précédemment par les anciennes communautés ou communes.

La commission petite enfance, enfance, jeunesse a engagé une réflexion suite à l'extension du périmètre intercommunal au 1^{er} janvier 2017. En 2016, une harmonisation des tarifs a été réalisée sur l'ancienne CC Pays Baumois. A ce jour, six autres sites ont conservé la tarification existante avant l'extension du territoire dans l'attente de l'harmonisation.

La CCDB a sollicité auprès des gestionnaires un travail d'impact à partir de simulations sur la base des tarifs harmonisés ex-CCPB. En attendant ces éléments, la commission poursuit son analyse selon les deux hypothèses suivantes :

- Tarification avec de nouvelles tranches de QF,
- Tarification au taux d'effort.

1. Les données CAF

Données Département du Doubs

	[000 à 200[[200 à 400[[400 à 600[[600 à 800[[800 à 1000[[1000 à 1200[[1200 à 1400[[1400 à 1600[[1600 à max[TOTAL
Nb allocataires	13981	14181	21855	15547	7190	5941	5171	4014	10775	98655
	14%	14%	22%	16%	7%	6%	5%	4%	11%	
Nb familles	505	4005	8216	9271	5820	5179	4968	3930	9770	51664
	1%	8%	16%	18%	11%	10%	10%	8%	19%	
Nb enfants	755	8081	18134	19325	11933	10879	9991	7627	18990	105715
	1%	8%	17%	18%	11%	10%	9%	7%	18%	

Données CCDB

	[000 à 200[[200 à 400[[400 à 600[[600 à 800[[800 à 1000[[1000 à 1200[[1200 à 1400[[1400 à 1600[[1600 à max[TOTAL
Nb allocataires	122	275	470	482	251	286	233	177	276	2572
	5%	11%	18%	19%	10%	11%	9%	7%	11%	
Nb familles	11	83	192	319	225	263	229	174	243	1739
	1%	5%	11%	18%	13%	15%	13%	10%	14%	
Nb enfants	14	147	400	684	484	538	458	331	457	3513
	0%	4%	11%	19%	14%	15%	13%	9%	13%	

2. Les tranches de quotient familial

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL					
AÏSSEY	0 à 500	501 à 850	851 à 1350	1351 à 2000	2001 et plus
AUTECHAUX					
BAUME LES DAMES					
BAUME LES DAMES Juillet					
SAINT-HILAIRE					
LAI SSEY	0 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 et plus	
OSSE					
POULIGNEY LUSANS					
ROULANS					
LA TOUR DE SCAY	0 à 500	501-800	801-1200	1201 et plus	
MONCEY périscolaire	0 à 350	351 à 800	801 à 1000	1001 à 1350	1351 et plus
MONCEY extrascolaire	0 à 800		801 à 1000	1001 à 1200	1201 et plus

3. La tarification modulée du PERISCOLAIRE

Accueil matin, midi sans repas, soir (tarif horaire), hors déduction des 0.50€/h ATL CAF de 0 à 800

Site		350	500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY	Toutes plages	1.80 €		2.00 €		2.70 €		3.00 €
AUTECHAUX								3.20 €
BAUME LES DAMES								
BAUME LES DAMES Juillet								
SAINT-HILAIRE								
LAISSÉY		1.90 €		1.65 €	1.90 €	2.05 €		
LA TOUR DE SCAY	Matin	1.70 €		1.85 €	1.70 €		2.10 €	
	Soir	1.30 €		1.40 €	1.00 €		1.10 €	
POULIGNEY LUSANS	Matin	1.65 €		1.40 €	1.65 €	1.90 €		
	Soir	1.70 €		1.45 €	1.75 €	2.00 €		
OSSE	toutes	1.70 €		1.55 €	1.70 €	1.95 €		
ROULANS	Matin	1.95 €		1.70 €	1.95 €	2.15 €		
	Soir	1.90 €		1.70 €	2.00 €	2.40 €		
MONCEY pas de CEJ	Matin	1.22 €	1.25 €	0.94 €	0.96€		0.98 €	
	Soir	1.30 €	1.40 €	1.00 €	1.10 €		1.20 €	

Restauration scolaire (tarif forfaitaire accueil + repas), hors déduction des 0.50€/h ATL CAF de 0 à 800

Site	durée	Tarif fournisseur repas		≠	350	500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY	1h55	3.41 €	sans pain	63%	4.60 €		5.60 €		6.50 €		7.30 €
AUTECHAUX	2h	3.80 €	avec pain								7.50 €
BAUME LES DAMES	1h50	3.38 €	sans pain								
SAINT-HILAIRE	1h30	3.58 €	avec pain								
LAISSÉY	2h	3.52 €	avec pain	47%	4.80 €		4.40 €	5.00 €	5.60 €		
LA TOUR DE SCAY	1h30	3.52 €	avec pain	52%	5.30 €		5.90 €	5.40 €		6.50 €	
POULIGNEY LUSANS	1h30	3.41 €	sans pain	29%	4.82 €		4.35 €	4.75 €	5.10 €		
OSSE	1h50	3.52 €	avec pain	36%	4.78 €		4.50 €	4.90 €	5.30 €		
ROULANS	1h45	3.52 €	avec pain	35%	5.45 €		5.00 €	5.50 €	6.00 €		
MONCEY	1h30	3.57 €	sans pain	11%	6.18 €	6.32 €		5.45 €	5.60 €		5.73 €

4. La tarification modulée du **PERISCOLAIRE MERCREDI**

Tarif forfaitaire journée avec repas, hors déduction des 0.50€/h des ATL CAF de 0 à 800

Site		500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY		Pas d'accueil					
AUTECHAUX	8h30-17h	11.00 €	13.00 €	15.00 €	18.00 €	20.00 €	
BAUME LES DAMES	7h30-18h30						
SAINT-HILAIRE	8h30-17h						
LAISSEY		Pas d'accueil à la journée avec repas					
LA TOUR DE SCAY	8h-18h	12.00 €	13.20 €	13.50 €	15.00 €		
POULIGNEY LUSANS		Pas d'accueil					
OSSE	8h30-17h30	12.00 €	10.00 €	12.00 €	13.50 €		
ROULANS	8h30-17h30	13.45 €	11.00 €	13.50 €	15.00 €		
MONCEY	8h30-17h30	12.00 €	9.20 €	13.50 €	15.00 €		

Accueil éducatif avant ou après la journée

AUTECHAUX	7h à 8h30 17h à 18h30 tarif horaire au 1/4heure	1.80 €	2.00 €	2.70 €	3.00 €	3.20 €
BAUME LES DAMES						
SAINT-HILAIRE	7h à 8h30 17h à 19h tarif horaire au 1/4heure	1.80 €	2.00 €	2.70 €	3.00 €	3.20 €
LA TOUR DE SCAY	7h30-8h 18h-18h30	0.50 €/ demi-heure				
OSSE	7h30-8h30 17h30-18h30	1.70 €/ heure				
ROULANS	7h30-8h30 17h30-18h30	2.00 €/ heure				
MONCEY	7h-8h30 17h30-18h30	0.50 €/ demi-heure				

Tarif forfaitaire demi-journée sans repas, hors déduction des 0.50€/h des ATL CAF de 0 à 800

Site		500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY		Pas d'accueil					
AUTECHAUX		5.00 €	6.00 €	7.00 €	8.00 €	9.00 €	
BAUME LES DAMES		3.20 €	3.70 €	4.25 €	5.35 €	6.25 €	
SAINT-HILAIRE		4.00 €	4.50 €	5.00 €	6.00 €	7.00 €	
LAISSEY		5.00 €	4.00 €	5.00 €	6.00 €		
LA TOUR DE SCAY		6.00 €	6.50 €	7.00 €	9.00 €		
POULIGNEY LUSANS		Pas d'accueil					
OSSE		6.00 €	5.00 €	6.00 €	6.50 €		
ROULANS		7.00 €	6.00 €	7.00 €	8.00 €		
MONCEY		6.00 €	4.50 €	7.00 €	9.00 €		

5. La tarification modulée de l'EXTRASCOLAIRE VACANCES

Tarif forfaitaire journée avec repas, hors déduction des 0.50€/h des ATL CAF de 0 à 800

Site		500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY		Pas d'accueil					
AUTECHAUX	8h-18h	11.00 €	13.00 €	15.00 €		18.00 €	20.00 €
BAUME LES DAMES	7h30-18h30						
BAUME LES DAMES été							
SAINT-HILAIRE	8h30-17h						
LAISSEY	Petites vac.	11.42 €	9.42 €	11.42 €	12.42 €		
	Ete	8.10 €	6.14 €	8.16 €	9.18 €		
LA TOUR DE SCAY		12.00 €	13.20 €	13.40 €	14.00 €		
POULIGNEY LUSANS		12.51 €	10.51 €	12.51 €	13.51 €		
OSSE		12.00 €	10.00 €	12.00 €	13.00 €		
ROULANS		12.94 €	11.01 €	12.94 €	13.36 €		
MONCEY		12.44 €	10.44 €	12.44 €	12.94 €		

Accueil éducatif avant ou après la journée, hors déduction des 0.50€/h des ATL CAF de 0 à 800

AUTECHAUX							
BAUME LES DAMES							
SAINT-HILAIRE	7h à 8h30 17h à 19h tarif horaire au 1/4heure	1.80 €	2.00 €	2.70 €	3.00 €	3.20 €	
LA TOUR DE SCAY	7h30-8h 18h-18h30	0.50 €/ demi-heure					
OSSE	7h30-8h30 17h30-18h30	1.70 €/ heure					
ROULANS	7h30-8h30 17h30-18h30	2.00 €/ heure					
MONCEY	7h-8h30 17h30-18h00	0.50 €/ demi-heure					

Tarif forfaitaire demi-journée sans repas, hors déduction des 0.50€/h des ATL CAF de 0 à 800

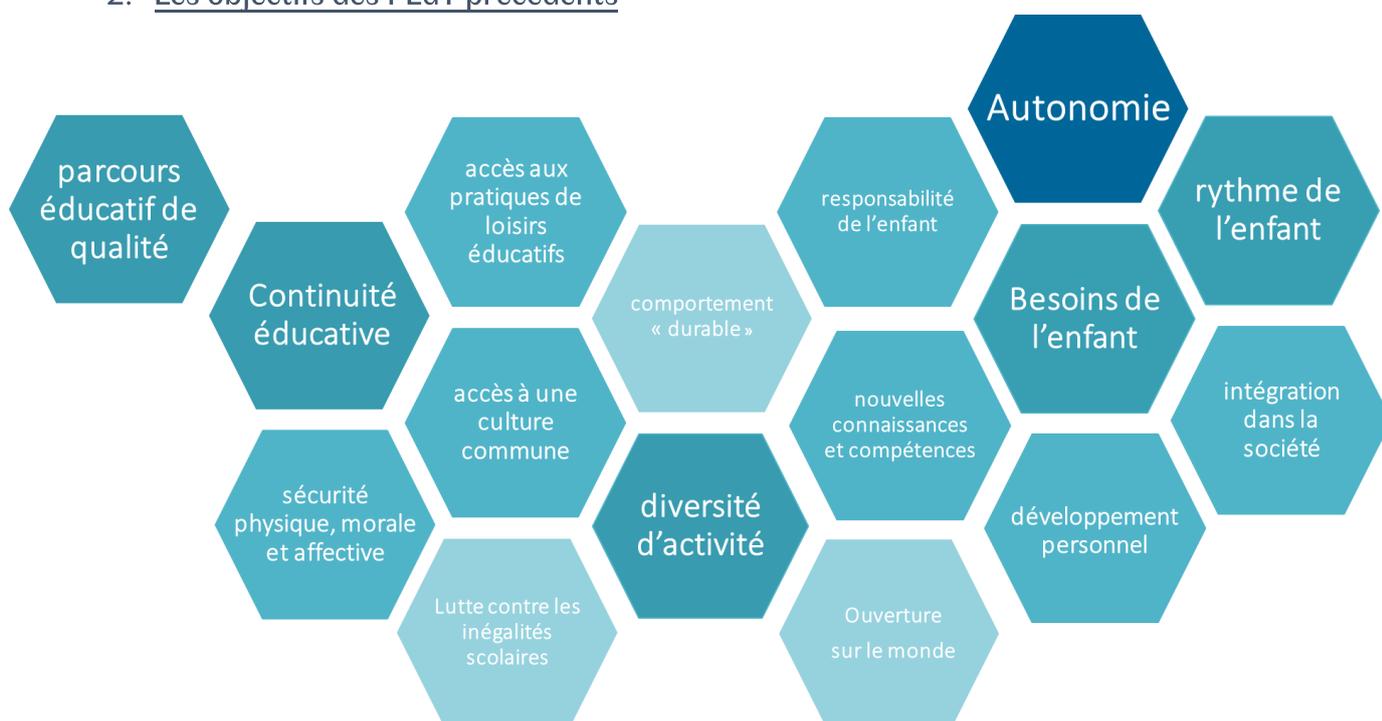
Site		500	800	1000	1200	1350	2000
AÏSSEY		Pas d'accueil					
AUTECHAUX		Pas d'accueil demi-journée					
BAUME LES DAMES		3.20 €*	3.70 €	4.25 €	5.35 €	6.25 €	
BAUME LES DAMES été							
SAINT-HILAIRE		Pas d'accueil demi-journée					
LAISSEY		4.43 €	3.05 €	3.93 €	4.43 €		
		3.40 €	2.15 €	3.00 €	3.60 €		
LA TOUR DE SCAY		5.83 €	6.40 €	6.18 €	6.48 €		
POULIGNEY LUSANS		5.25 €	4.25 €	5.25 €	6.25 €		
OSSE		6.00 €	5.00 €	6.00 €	6.5 €		
ROULANS		6.09 €	5.10 €	6.09 €	6.50 €		
MONCEY		6.02 €	5.02 €	6.02 €	6.52 €		

J. L'ÉVALUATION DU PEdT

1. Le périmètre de l'évaluation :

- **1 PEdT global CCDB 2017-2018 réunissant 8 PEdT**
 1. **Syndicat Intercommunal Scolaire Périscolaire et Petite Enfance** : Autechaux, Luxiol, Rillans, Vergranne, Verne, Voillans,
 2. **Commune de Baume les Dames** : Bretigney-Notre-Dame, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Silley-Bléfond
 3. **Communes Deluz-Laissey**
 4. **Communauté de communes de la Dame Blanche Bussière** : Battenans-les-Mines, Blarians, Cendrey, Corcelle-Mieslot, Flagey-Rigney, Germondans, La Bretenière, La Tour de Scay, Moncey, Ollans, Rigney, Rignosot, Rougemontot, Thurey-le-Mont, Valleroy
 5. **SIVU des Marronniers** : Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse
 6. **Communes de Pouligney Lusans et Chatillon-Guyotte**
 7. **SIVOM HENRI LAMARCHE** : Ougney, Douvot, Roulans, Val de Roulans, Vennans
 8. **SIVU des combottes** : Breconchaux, L'écouvotte, Le Puy, Saint-Hilaire, Séchin, Villers-Grélot
- **Des secteurs sans PEdT**
 1. **RPI** : Adam les Passavant, Aïssey, Passavant, Saint-Juan
 2. **RPI** : Cusance, Guillon-les-Bains, Lomont-sur-Crète, Montivernage, Pont-les-Moulins, Villers-Saint-Martin
 3. **Côtebrune**, enfants scolarisés en dehors de la CCDB sur la commune de Gonsans (Syndicat de la Combe Fleurie)

2. Les objectifs des PEdT précédents



3. L'enquête aux acteurs locaux

La Communauté de Communes a lancé une étude début novembre 2017 avec un retour pour le 20 novembre 2017. Cette enquête avait pour but de dresser un bilan sur la mise en place des rythmes scolaires en 2014 à 4.5 jours d'école et de décider du maintien de ces derniers ou le retour à 4 jours.

- Les retours des parents :
 - L'enquête révèle un taux de fréquentation des NAP à 46 %.
 - 8 % des parents constatent une absence de service, mais cette absence de service se retrouve également dans les réponses négatives qui s'élèvent à 37 %.
 - Pour la majorité, les inscriptions au NAP n'ont pas été influencées par l'organisation des transports scolaires (71 %).
 - Pour 38 % des personnes ayant répondu à l'enquête, les NAP sont source d'épanouissement pour les enfants.
 - Une fatigue chez l'enfant est très remarquée, à 76 %. Elle se manifeste principalement à partir du mercredi et s'accroît sur la fin de semaine, le jeudi et le vendredi.
 - Pour 49 % des parents ayant répondu à l'enquête, l'organisation familiale a été compliquée par cette réforme. 39 % la jugent sans impact.
 - La loi de réforme des rythmes scolaires apparaît comme non satisfaisante pour 65 % des parents ayant répondu à l'enquête. 29 % d'entre eux en sont satisfaits.

- Les retours des animateurs :
 - Les équipes d'animation pensent globalement que la nouvelle organisation du temps scolaire répond de manière égale aux besoins de l'enfant par rapport à son rythme sauf pour les enfants en école maternelle.
 - Elles estiment pour la majorité que cette organisation favorise la fréquentation des NAP sous ses différents aspects dans une dynamique bienveillante.
 - Pour 97% des équipes d'animation la nouvelle organisation du temps scolaire a permis de maintenir ou d'améliorer les échanges avec les acteurs locaux.
 - L'organisation matérielle et la gestion des ressources humaines apparaissent comme étant équivalentes.
 - Les équipes d'animation trouvent l'organisation sans changement à 50%, facilitée à 30% et compliquée à 20%.
 - Elles se prononcent pour un maintien de l'organisation actuelle à 4.5 jours, à 50 %.

- Une enquête a également été transmise aux enseignants :
 - 64 % des écoles y ont répondu (16 / 25)
 - 58 % des enseignants ayant répondu à l'enquête souhaitent un retour à 4 jours, 3 % souhaitent maintenir l'organisation actuelle, et 26 % souhaitent une nouvelle organisation.

4. La synthèse de l'évaluation du PEdT

L'évaluation a été recueillie pour chaque site sur la base du guide Départemental d'aide à l'évaluation du PEdT, selon les thématiques suivantes:

1. La coordination entre les acteurs scolaires et périscolaires
2. L'enfant au cœur du projet éducatif
3. L'organisation matérielle de l'accueil périscolaire et la gestion des ressources humaines
4. La diffusion et appropriation du PEdT

1. La coordination entre les acteurs scolaires et périscolaires

Points forts	Points faibles
Les temps de coordination entre les acteurs éducatifs	
Temps de coordination fréquents et régulier, très variable selon les secteurs. Parfois informels, parfois programmés, occasionnels ou très réguliers	2 directeurs d'accueil de loisirs sur 10 participent aux conseils d'école
Les outils communs entre le temps scolaire et périscolaire	
Présence des équipes périscolaires lors des réunions de rentrée scolaire Elaboration de règles de vie communes sur des espaces partagés Soutien au comportement positif	Peu de projets communs entre périscolaire et écoles
Le partage des locaux et des moyens	
Utilisation d'espaces partagés: salles de classe, cours d'école, espaces périscolaires, salles de motricité, espace cuisine... Mutualisation du personnel	mutualisation très rare du matériel
Les passerelles entre temps scolaire et périscolaire	
Actions passerelles : crèches et assistantes maternelles/écoles et périscolaire, actions de l'animateur CTJ en faveur des CM1/CM2	Peu de projets travaillés en collaboration Peu de thématiques ou projets communs

2. L'enfant au cœur du projet éducatif

Points forts	Points faibles
Comment l'enfant vit-il la nouvelle organisation scolaire et périscolaire?	
Réponses très variables, la fatigue des enfants n'est pas la même: <ul style="list-style-type: none"> • Horaires scolaires, • Durée de la pause méridienne, • Utilisation de transport, • Age des enfants, • Temps passé en collectivité, 	
Existe-t-il des outils, des moments ou des lieux pour que l'enfant s'exprime?	
De nombreux outils d'expression sont à la disposition des enfants au sein des accueils de loisirs	
Le public « ciblé » : Tous les enfants de votre commune fréquentent-ils le périscolaire?	
Mise en place de la tarification au ¼ d'heure, souplesse et réduction de la facturation.	<ul style="list-style-type: none"> • les familles n'utilisent pas toutes les services d'accueil périscolaire. Motif (tarif, le non besoin de garde, le passage des transports scolaires, CM1/CM2, autres activités extrascolaires) • Pas d'engagement particulier pour favoriser l'accès des enfants porteurs de handicap mais toutes les structures mettent tout en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions.

3. L'organisation matérielle de l'accueil périscolaire et la gestion des ressources humaines

Points forts	Points faibles
<p>8 accueils sur 10 ont des locaux dédiés</p> <p>Espaces et équipements dédiés aux accueils de loisirs pour quasiment tous les sites</p> <p>Animations de qualité depuis la réforme. Développement des partenariats</p> <p>Plus grande diversité</p> <p>Animateurs qualifiés</p> <p>La moitié des équipes est stable</p> <p>Les structures forment leurs agents BAFA/BAFD</p> <p>Respect des taux de qualification</p> <p>Taux d'encadrement assouplis peu utilisés</p>	<p>La moitié considère que les locaux sont inadaptés</p> <p>Espaces parfois insuffisants</p> <p>Manque d'appropriation des objectifs du PEdT (objectifs trop ambitieux ou trop nombreux)</p> <p>Turn-over des équipes. Emplois précaires et horaires fractionnés</p> <p>Manque de formation continue</p> <p>Manque de ressources locales, importantes difficultés de recrutement</p> <p>Associations pas suffisamment mobilisées</p>

4. La diffusion et appropriation du PEdT

Points forts	Points faibles
	<p>Contenu du PEdT non communiqué aux partenaires, aux familles, ni au grand public</p> <p>Pas d'outil de communication</p> <p>Pas de moyen d'expression pour les parents</p> <p>Manque de suivi des comités de pilotage</p>

5. L'élaboration du nouveau PEdT

- **Comment permettre un dialogue entre le temps scolaire et le temps hors scolaire :**
 - Utiliser le même référent : le **socle commun** de connaissances, de compétences et de culture
 - Prendre en compte les **critères attendus** concernant le **PEdT** et le **plan mercredi**
 - Définir des **enjeux pour le territoire**

Socle commun 5 domaines	PEdT	Charte de qualité – Plan mercredi 4 axes
<ul style="list-style-type: none"> • les langages pour penser et communiquer • les méthodes et outils pour apprendre • la formation de la personne et du citoyen • les systèmes naturels et les systèmes techniques • les représentations du monde et l'activité humaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une organisation du temps scolaire et périscolaire en accord avec les rythmes biologiques de l'enfant • Proposer un projet éducatif global favorisant l'émancipation du jeune • Mobiliser les acteurs éducatifs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité éducative • Inclusion et accessibilité de tous les publics • Inscription du projet sur le territoire • Diversité et qualité des activités

III. Les instances de concertation autour du PEdT

Les PEDT des sites de la Communauté de communes Doubs Baumois sont arrivés à terme à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Par ailleurs, suite à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire sur quatre jours, il convient d'entamer une réflexion afin d'élaborer un nouveau PEDT.

La Communauté de communes Doubs Baumois a souhaité s'engager dans cette démarche et en parallèle développer les accueils les mercredis afin de solliciter la labellisation « Plan mercredi ».

A. LE PILOTAGE DU PROJET

	Comité stratégique	Comité de pilotage	Comité de suivi interne
Objectif	Effectuer des arbitrages qui dépassent les responsabilités des participants au comité opérationnel.	veiller au bon déroulement du projet en assurant le bon suivi de la feuille de route (actions et répartition des travaux).	coordonner les actions de l'équipe projet en adéquation avec le plan d'action
Membres	<ul style="list-style-type: none"> élus CCDB, membres de la commission, Partenaires : CAF, Préfet de département/DDCSPP, DSDEN, Département, CRIJ,... 	<ul style="list-style-type: none"> membres du comité de suivi interne, responsable des structures, représentants de parents d'élèves, représentants du corps enseignant et DDEN, conseillers/techniciens des partenaires (CAF, DDCSPP, ...), services communaux (culture/sports), associations, OIS. 	<ul style="list-style-type: none"> élus pilotes, responsables et coordinatrices petite enfance, enfance, jeunesse, responsable du service scolaire
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les attentes des différents partenaires, Valider les grandes orientations stratégiques du projet, Contrôler la dynamique d'implantation du projet, Mettre en place des axes d'amélioration du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner les orientations, Valider la cohérence des actions, Mesurer l'avancée du projet, Résoudre les points de divergence, Proposer des ajustements éventuels. Faire émerger de nouveaux projets, 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer les réunions de pilotage, Proposer les actions correctives nécessaires, Mobiliser les équipes, Gérer l'information, Gérer la communication interne,
Fréquence	Une fois par an	Deux fois par an : <ul style="list-style-type: none"> Une réunion de suivi/projets, Une réunion d'évaluation 	Point sur le projet une fois par mois

B. LES AUTRES INSTANCES

	Bureau et Conseil communautaire	Conseil d'école	Equipes d'animation
Objectif	Délibérer sur propositions du Comité stratégique et COPIL	Présenter le PEdT et le Plan mercredi	

C. LE CALENDRIER D'ELABORATION DU PEdT 2018-2021

2018	Instance	Ordre du jour
Mercredi 10 octobre à 18h	Comité stratégique	Définition des orientations du PEDT
Jeudi 11 octobre à 14h	Comité de pilotage	Réunion de travail
Jeudi 18 octobre à 14h	Comité de pilotage	Réunion de travail
Mardi 6 novembre à 14h	Comité de pilotage	Relecture et finalisation du PEDT
Lundi 12 novembre à 18h	Comité stratégique	Validation du PEDT
Mercredi 14 novembre	Bureau communautaire	Validation du PEDT
Mercredi 28 novembre	Conseil communautaire	Validation du PEDT
Fin novembre 2018	DDCSPP25/DSDEN25	Dépôt du PEDT pour signature de la convention avant le 31 décembre 2018

IV. Les intentions politiques et les objectifs du projet de la Communauté de Communes Doubs Baumois

A. LES ORIENTATIONS POLITIQUES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Un accès à tous les enfants et aux jeunes

développer une offre équitable et accessible à tous sur l'étendue du territoire

Une qualité éducative respectant les rythmes et les besoins des enfants et des jeunes

promouvoir le développement de l'enfant dans un environnement bienveillant

Une éducation partagée et coordonnée

fédérer, mutualiser et articuler des actions partenariales (parents, enseignants, animateurs, associations,...) et transdisciplinaires au service de tous

Une identité territoriale commune portée par tous

s'inscrire dans une dynamique et une logique d'appartenance

Une communication et une promotion des actions et des acteurs sur tout le territoire

diffuser une information lisible et adaptée aux besoins de la population et des professionnels et promouvoir la légitimité des actions éducatives

B. LES OBJECTIFS DU PEDT ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE TEMPS

1. Un accès à tous les enfants : développer une offre équitable et accessible à tous sur l'étendue du territoire			
Constats	Objectifs	Actions concrètes	Critères d'évaluation
<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites isolés et dépourvus d'une offre de services Pas d'engagement particulier pour favoriser l'accès des enfants porteurs de handicap mais toutes les structures mettent tout en œuvre pour les accueillir dans les meilleures conditions. <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> Modalités de tarification en cours d'harmonisation 	<p>Engager une action dynamique pour accueillir les enfants porteurs de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer des plaquettes d'information dans les structures spécialisées, SESSAD, CMS, CAMPS - Organiser ou participer à des rencontres entre professionnels (ESS, PAI,....) - Former les professionnels - Identifier les besoins de l'enfant ou du jeune - Notifier la case PAI, PAO sur les fiches sanitaires - Adapter l'encadrement en fonction des besoins - Solliciter un fond dédié à des besoins spécifiques - Mettre en place des conférences 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants et de jeunes concernés inscrits - Invitations / Emargements - Nombre de rencontre - Nombre et thématiques de formations - Enquête de besoin - Nombre de notification - Taux d'encadrement assoupli - Nombre d'agents recrutés en supplément - Existence d'un fond - Nombre et thématiques de conférences
	<p>Rechercher une tarification équitable, harmonisée et accessible à tous, même aux familles les plus fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la tarification au sein de la commission PEEJ et respecter la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec des tarifs de restauration scolaire plus accessibles - Trouver un équilibre pour maintenir la fréquentation des structures - Mener des actions visant à diminuer les coûts des actions et la participation des familles (chantiers jeunes, actions d'autofinancement...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants inscrits = évolution - Harmonie des tranches de tarification et des prix ? - Respect de la stratégie nationale - Evolution de la fréquentation - Enquête de fréquentation - Nombre de jeunes participants - Economie moyenne/jeune/action - Coût par jeune
	<p>Réfléchir globalement la prise en charge en dépassant les logiques géographiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins par site - Etablir et diffuser une liste des sites adaptés pour orienter les familles - Ouvrir les structures aux enfants et jeunes des communes dépourvues de service - S'approprier les offres accessibles - Associer les enfants concernés (actions délocalisées/sorties/événements ponctuels) - Mettre en place des transports pour pallier aux problématiques de mobilité - Donner un droit d'accès aux familles de la CCDB ou hors CCDB, aux structures CCDB ou limitrophes à la CCDB (partenariats), lorsque l'offre est inexistante ou insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de besoin - Existence d'une liste - Fréquentation des structures par les enfants issus des communes dépourvues - Lister le nombre d'actions délocalisées - Nombre d'actions - Nombre de dispositifs en place - Données de fréquentation des structures en dehors de la CCDB

2. Une qualité éducative respectant les rythmes et les besoins des enfants et des jeunes : promouvoir le développement de l'enfant dans un environnement bienveillant

Constats	Objectifs	Actions concrètes	Critères d'évaluation
Points faibles <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources locales, importantes difficultés de recrutement • Manque de formation continue • Locaux inadaptés et espaces insuffisants Points forts <ul style="list-style-type: none"> • Animations de qualité • Diversité des activités • Développement des partenariats • Des professionnels qualifiés • Nombreux outils d'expression à la disposition des enfants 	S'approprier une vision transversale de l'enfant et du jeune	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer collectivement un support commun sur l'évolution et les besoins de l'enfant et des jeunes -Former / compléter la formation initiale des professionnels (DDCSPP, CNFPT, organismes de formation, conférences) -Aide, accompagnement des jeunes pour passer le BAFA -Mutualiser les formations entre corps de métier -Organiser des temps d'échanges entre professionnels (café infos, soirées infos...) -Se transmettre les informations nécessaires entre deux temps de prise en charge pour identifier les besoins (cahier des transmissions,...) -Adapter la prise en charge aux différents rythmes -Adapter son action (animateur) et ses services par rapport aux manques identifiés. Exemples : petit déjeuner et/ou goûter / temps libres encadrés 	<ul style="list-style-type: none"> -Existence du support commun -Nombre de professionnels participant -Questionnaire à destination des professionnels -Nombre de formations/conférences/temps d'échanges -Nombre de jeunes formés au BAFA -Développement d'une aide pour la formation -Mise en place -Quantité -Nombre de nouvelles propositions faites aux familles
	Favoriser la cohérence éducative et la cohésion des équipes	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager le développement d'une dynamique de réseau (échanges entre les professionnels) -Coordonner les actions petite enfance, enfance, jeunesse -Dégager du temps pour la concertation et le formaliser (planning des réunions de coordination, COPIL PEDT,) -Mutualiser des réunions (COPIL, EAJE...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre et type d'échanges et temps commun -Nombre et type d'action de coordination -Nombre d'heures dédiées -Respect du calendrier, effectifs -Nombre et type de réunions communes
	Promouvoir le développement de l'enfant et du jeune dans un environnement bienveillant qui assure une sécurité physique affective et morale, pour permettre la confiance, la valorisation, la responsabilisation et l'épanouissement des enfants et des jeunes dans le respect de leurs besoins et capacités	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter la charte CCDB du personnel travaillant au contact des enfants pour adopter une posture professionnelle adaptée -S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel -S'autoévaluer : proposer une grille commune -Rendre accessible la formation des professionnels -Mettre en place des conférences -Etablir des outils pour mutualiser les ressources et les moyens (vivier RH, mallette pédagogique...) -Adapter les locaux aux besoins des usagers -Proposer à la jeunesse un lieu d'accueil et de regroupement encadré 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'incidents / Analyse des causes -Nombre d'inscrits aux formations -Nombre d'inscrits aux formations -Entretiens professionnels/annuels -Nombre de formations proposées -Nombre de conférences -Nombre de ressources mutualisées -Nombre d'utilisation des outils mutualisés -Retours des professionnels sur ces ressources -Enquête « enfant » et professionnels -Existence d'un lieu d'accueil
	S'engager dans un programme d'ouverture et de sensibilisation au monde	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des actions diversifiées (culture, sport, citoyenneté, santé...) -Solliciter des intervenants extérieurs qualifiés sur des domaines spécifiques (utiliser un annuaire des associations, intervenants du territoire) -S'engager dans des partenariats locaux -Programmer des cycles de découverte thématique le mercredi 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'actions diverses proposées sur chaque site -Nombre d'intervenants extérieurs sollicités -Nombre de partenaires -Nombre de cycles mis en place

3. Une éducation partagée et coordonnée : fédérer, mutualiser et articuler des actions partenariales (parents, enseignants, animateurs, associations,...) et transdisciplinaires au service de tous

Constats	Objectifs	Actions concrètes	Critères d'évaluation
<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de référents pluridisciplinaires au sein des instances : réunion de rentrée scolaire, équipe de suivi de scolarisation, conseil d'école • Pas de moyen d'expression des familles • Utilisation d'espaces partagés, mais mutualisation rare du matériel • Peu de temps de coordination formalisés • Peu de projets travaillés en collaboration ou thématiques partagées • Associations pas suffisamment mobilisées <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques partenariats développés • Existence de règles de vie communes sur des espaces partagés • Actions passerelles existantes, pré-scolaire et pré collègue 	<p>Renforcer les liens et les échanges avec les parents</p>	<p>Proposer des rencontres et des moments festifs (cafés rencontres,...) Permettre un accès internet du type « Portail familles » Impliquer les parents dans des actions (temps animés par et avec les parents...)</p>	<p>-Nombre de rencontre par type -Existence d'un outil -Nombre d'animations</p>
	<p>Renforcer une coéducation en misant sur la concertation, le respect et la confiance mutuelle</p>	<p>Inviter les enseignants sur des temps périscolaires (réunion rentrée, visite de site, moments festifs, participation au repas...) Inviter des représentants du périscolaire aux Conseils d'école, fêtes de fin d'années,... Inclure les parents sur des réflexions pédagogiques (réunion de rentrée,) Transmettre et communiquer sur les projets (projet d'école, projet pédagogique, projets culturels, sportifs, projets des parents,...) Associer tous les acteurs locaux et les partenaires au Comité de pilotage pour assurer le suivi du PEdT, fixer un calendrier des réunions (2 par an) -Clarifier les procédures d'échange entre les acteurs locaux (flécher le signalement, qui appelle qui ?) -Transmettre un organigramme des services CCDB -Mettre en place un suivi partagé des interventions techniques -Fiches de suivi des enfants à besoins éducatifs particuliers entre périscolaire/école/restauration/familles/enfants/ Proposer des conférences thématiques</p>	<p>-Nombre d'invitation -Nombre d'enseignant présent -Nombre d'invitation -Nombre de professionnel -Existence de réunion -Nombre de parents présents -Etat des transmissions -Nombre de réunion par an -Nombre de partenaires présents -Quelles procédures en place -Transmission de l'organigramme -Existence d'un tableau de suivi technique -Nombre de fiche suivi -Nombre et type de conférence</p>
	<p>Favoriser la construction de projets communs</p>	<p>Mutualiser des projets autour d'objectifs similaires Organiser des rencontres entre professionnels Aide aux devoirs au périscolaire en lien avec les enseignants Organiser une fête de fin d'année complémentaire ou commune (Kermesse, chorale, ...) Développer des actions jeunesse sur tout le territoire Co-organiser un temps fort en 2020 : Salon de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse</p>	<p>-Nombre et type de projet -Nombre et thématiques des rencontres -Nombre d'actions aide aux devoirs -Nombre de fête commune -Nombre d'actions jeunesse -Existence du temps fort -Nombre d'acteurs locaux présents</p>
	<p>Faciliter les étapes transitoires chez les enfants et les jeunes</p>	<p>Mettre en place des actions passerelles Accompagner l'enfant dans son futur proche Communiquer sur les enjeux et promouvoir ces actions passerelles</p>	<p>-Climat de rentrée scolaire -Nombre d'actions passerelles</p>

4. Une identité territoriale commune portée par tous : s'inscrire dans une dynamique et une logique d'appartenance

Constats	Objectifs	Actions concrètes	Critères d'évaluation
<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de suivi des Comités de pilotage • Pas ou peu d'appropriation des objectifs du PEdT • Sites isolés et dépourvus d'une offre de services <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de réseaux par secteur d'activité ou géographique • Emergence d'une coordination • Existence d'un service technique commun « bâtiment » à la CCDB • Collaboration et mutualisation des moyens entre les 3 Relais Petite Enfance, plaquette commune • Mutualisation des ressources humaines et matérielles entre les structures • Site internet 	<p>Renforcer la coordination du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter les liens entre les professionnels et proposer des réunions de coordination à destination des professionnels -Diffuser un calendrier commun d'actions -Faire des bilans intermédiaires du PEdT (annuels) -Organiser des rencontres inter centre (sportives, culturelles) 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquête de satisfaction -Nombre de réunion de coordination -Diffusion du calendrier -Retours des professionnels sur ce calendrier commun -Nombre de bilans intermédiaires -Nombre de rencontres -Retours des enfants et des animateurs
	<p>Développer la notion d'appartenance à un même territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Créer une uniformité par la dénomination -Revoir le nom du secteur jeunesse dans une logique territoriale -Créer un conseil intercommunal des jeunes (CIJ) 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de structures qui ont adhéré -Propositions de noms -Création du CIJ -Nombre de jeunes impliqués -Provenance des jeunes
	<p>Garantir une posture professionnelle commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer une charte intercommunale des professionnels déclinée selon les différents corps de métier (animateurs/éducateurs, ATSEM, administratifs) -Diffuser la charte aux différents intervenants -Vérifier le respect de cette charte par tous 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de la charte -Nombre de déclinaisons -Retour des encadrants sur les répercussions de la charte
	<p>Préserver et découvrir les richesses spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en valeur de la richesse des territoires -Organiser des actions culturelles communes (fête du..., Semaine du.....) -Faire découvrir le territoire, sorties musées, découverte patrimoine culturel -Jardins partagés 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'actions culturelles organisées -Nombre de sites culturels visités

5. Une communication et une promotion des actions et des acteurs sur tout le territoire : diffuser une information lisible et adaptée aux besoins de la population et des professionnels et promouvoir la légitimité des actions éducatives

Constats	Objectifs	Actions concrètes	Critères d'évaluation
<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Contenu du PEdT non communiqué aux partenaires, aux familles et au grand public Pas d'outils de communication Pas de moyen d'expression des familles <p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction du site internet CCDB Construction d'une plaquette sur les actions à destination des familles et des professionnels 	Informar les parents	<p>Réunions d'information aux parents, support à diffuser par les écoles</p> <p>Elaborer une version allégée et synthétique du PEdT, projet pédagogique, projet d'école, adaptée aux familles</p> <p>Signaler lorsqu'une action est impulsée par le PEdT, le projet d'école, le projet pédagogique...</p> <p>Boite à idée pour les familles/questionnaires</p> <p>Diffuser une information sur l'offre existante à proximité d'une zone dépourvue de services</p>	<p>Nombre de réunion</p> <p>Retours des familles</p>
	Multiplier les supports de communication	<p>Site internet CCDB, créer un portail famille</p> <p>Afficher le travail sur le PEdT</p> <p>Plaquette / calendrier PEEJ / flyer / affichage</p> <p>Réseaux sociaux(les promeneurs du Net, Facebook,..)</p> <p>Presse locale, Topo...</p> <p>Evènements ; festival, forum des associations,...</p> <p>Donner aux familles et aux partenaires une plaquette avec tous les numéros utiles à garder</p> <p>Création d'une carte interactive sur le site internet de la CCDB,</p> <p>Proposer des outils d'expression au public</p>	<p>Nombre d'articles</p> <p>Nombre d'évènements couverts</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Nombre de vues sur le site,</p> <p>Statistiques sur le site</p> <p>Existence de boite à idées ou d'enquêtes</p>
	Promouvoir la légitimité des actions et des acteurs	<p>Diffusion des différentes actions sur le territoire</p> <p>Plaquette diffusée au moins 2 fois par an</p> <p>Animations proposées pendant les vacances</p> <p>Affiches/panneaux</p> <p>Encart dans les journaux de municipalité</p> <p>Organiser un temps fort pour présenter le PEdT</p> <p>Flécher les interlocuteurs</p> <p>Périodes thématiques avec affichage simple à destination des parents + activités associées</p> <p>Utiliser les évènements locaux pour proposer des ateliers sur l'éducation (Forum des associations, Pip'en terre,...)</p>	<p>Nombre de plaquettes</p> <p>Nombre d'actions, temps forts communiqués sur tout le territoire</p> <p>Existence d'un temps fort</p> <p>Nombre de réunions d'information</p> <p>Nombre de participations à des évènements</p>
	Développer la communication visuelle	<p>Gobelets, casquettes, gilets jaunes....</p> <p>Logo spécifique jeunesse ?</p>	<p>Existence d'outils de communication</p>

C. LE PLAN MERCREDI

1. Le cadre juridique

Le plan mercredi propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité respectant les principes de la charte qualité « plan mercredi ».

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, il convient de :

- Conclure avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires.
- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs facilite l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- une clarification du périmètre des accueils :
 - périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
 - extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.
- un assouplissement des taux d'encadrement : les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT.

2. Le plan mercredi de la CCDB

Un plan mercredi est élaboré pour la période 2018-2020 pour les accueils de loisirs du territoire de la CCDB ouvert le mercredi.

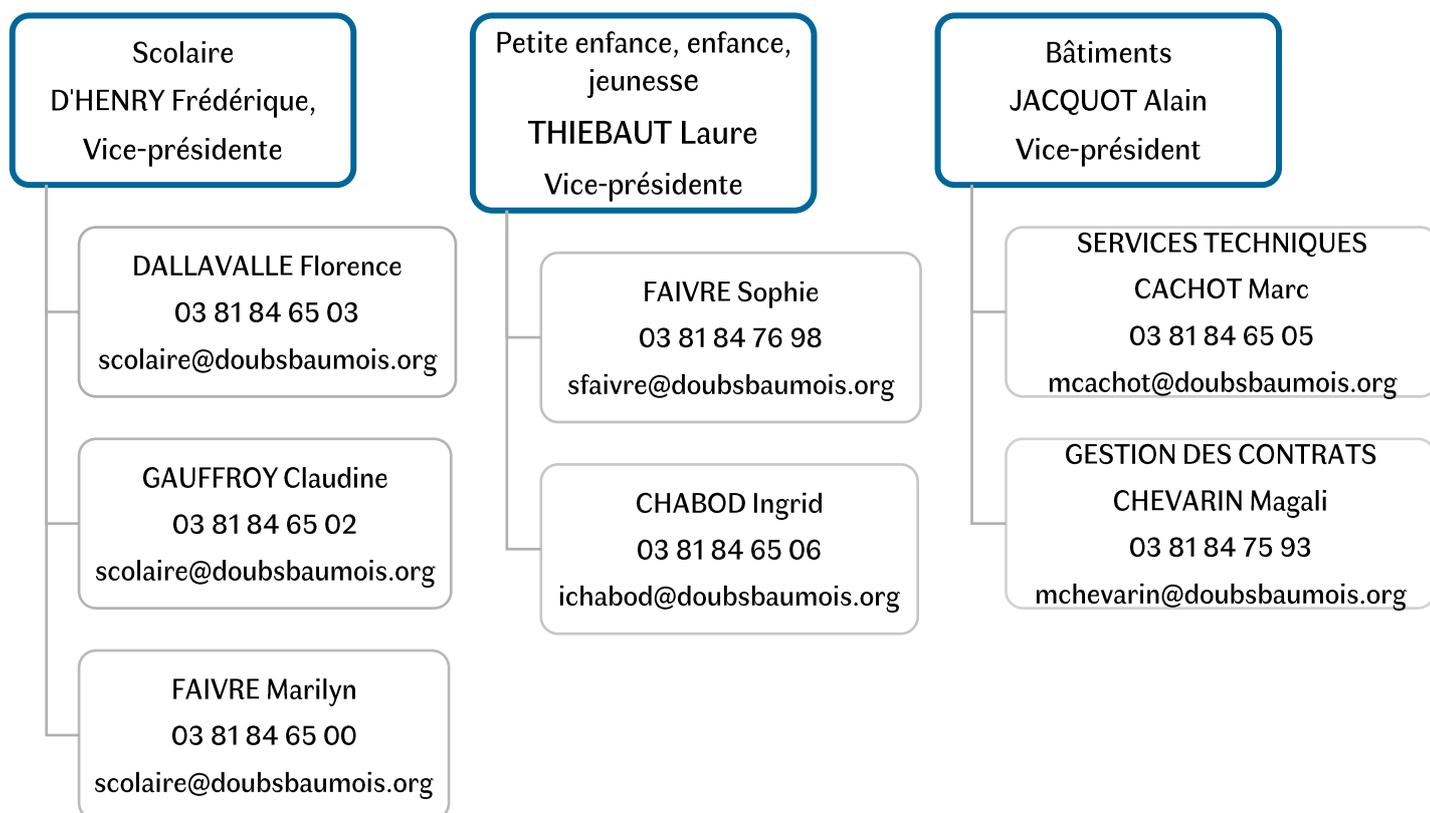
Cf. document « plan mercredi » joint à ce PEdT.

V. L'organisation et la mise en œuvre de la coordination

A. L'ORGANISATION DE LA CCDB

Cf - annexe 6 - L'organigramme des services de la CCDB au 01/01/2019

B. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DES SERVICES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE ENFANCE ET JEUNESSE



C. LES ACTIONS DE LA COORDINATION

1. Les réunions avec les responsables de structures petite enfance, enfance, jeunesse

Il sera proposée deux réunions de coordination par an

2. Les évènements

- La mise en place de conférence,
- Les temps d'échanges entre professionnels
- Les actions sur la parentalité,
- La communication des actions : plaquette, mise à jour du site internet, logo,
- L'organisation de temps forts : salon petite enfance, enfance, jeunesse,

D. LES PERSPECTIVES ENGAGEES

1. La carte scolaire

Une nouvelle carte scolaire sera définie pour la rentrée 2019 afin de privilégier :

- La qualité de l'offre scolaire
- Le maintien des sites existants
- Le principe de vigilance sur les temps de transport des élèves

2. L'harmonisation de la tarification

Une proposition d'harmonisation devra être présentée au Bureau et au Conseil communautaire dans les meilleurs délais pour une mise en œuvre de la nouvelle tarification en septembre 2019.

Le travail de la commission petite enfance, enfance et jeunesse tiendra compte de la réflexion sur les transports méridiens et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Président de la République a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec la ministre des Solidarités et de la santé, jeudi 13 septembre 2018.

Son objectif : investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous.

Les 5 engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, sont les suivantes :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

« Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour améliorer l'accès aux biens et services essentiels des enfants en situation de pauvreté, en particulier dans les champs de l'alimentation, de la santé, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.

*Parmi les mesures phares, une alimentation équilibrée pour tous : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, **des tarifs de cantines plus accessibles** et des programmes d'accès à l'alimentation infantile. [...].*

Un mécanisme d'incitation sera par ailleurs mis en place en direction des communes les plus fragiles de moins de 10 000 habitants pour appliquer une tarification sociale de la restauration scolaire avec un plafond du barème le plus bas à 1€ le repas. [...]. »

3. La Convention Territoriale Globale (CTG) CAF

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire,

La signature d'un accord entre la CAF et:

- Le conseil général à l'échelon du département,
- La Communauté de communes Doubs Baumois,

Mise en œuvre

- La constitution d'un comité de pilotage
- Une démarche entre les différents acteurs:
 - L'appropriation de la démarche,
 - La réalisation d'un diagnostic partagé avec les partenaires,
 - La définition d'un plan d'actions sur une période pluriannuelle de 4 ans
 - Le pilotage et le suivi
 - L'évaluation des actions mises en œuvre

4. Les projets de locaux

- La petite enfance

Les solutions de garde n'étant pas suffisantes sur le secteur du Multiaccueil de Laissey, une réflexion est en cours afin de développer une offre plus importante.

- L'enfance

En cette fin d'année 2018, la CCDB débute les travaux concernant la réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire des Terreaux.

En parallèle, la CCDB souhaite lancer le projet de construction du groupe scolaire de Mi-cour à Baume les Dames, avec un lieu unique de périscolaire/restauration scolaire permettant de créer des espaces adaptés aux besoins du service et de supprimer les déplacements des élèves de maternelle.

- La jeunesse

Dans le cadre du projet jeunesse évoqué ci-après, la CCDB est en cours de réflexion afin de mettre à disposition un espace dédié actions jeunes / point information jeunesse.

5. Le projet jeunesse

Suite au dépôt du dossier du projet jeunesse validé par le conseil communautaire le 20 décembre 2017, le Département du Doubs réétudie le projet pour 2019.

La politique du Département du Doubs est en cours de modification concernant le dispositif « Contrat Territorial Jeunesse » (CTJ). Les nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement seront transmises en fin d'année 2018 avec un accompagnement possible en 2019.

VI. Approbation du PEdT Doubs Baumois

Fait à : La Communauté de communes Doubs Baumois à Baume les Dames

- Elaboré par le comité stratégique et le comité de pilotage du 10 octobre au 12 novembre 2018,
- Approuvé par le Bureau communautaire le 14 novembre 2018,
- Approuvé par le Conseil communautaire le 28 novembre 2018,

Cachet et signature du Président de la Communauté de communes Doubs Baumois :

